Dans les deux périodes, nous trouvous des faits incriminables. Le 29 septembre, une faits incriminables. Le 29 septembre, une facture relate 140 carabines à 45 fr. soit 6,720 fr.; puis une facture du même jour, pour le même objet, également 140 carabines, mais se chiffrant seulement à 4,900 fr. — Un fait analogue se produit le 17 octobre; nous trouvons encore deux factures sur lesquelles l'instruction stablit un bénéfice illicite de 13,000 fr.

cite de 13,000 fr.

A partir du 23 novembre, MM. Guffroy et
Fontaine ne sont plus que les intermédiaires entre M. Baron et Jowa. Ils touchent néanmoins encore des commissions qui étaient d'environ 9 0/0.

Nous prétendons que les délégués du dértement ont détourné des fonds, nous pré-ndons que M. Jowa a commis le même

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE consent à diminuer la culpabilité de M. Gasenheimer et de Mme Dubois-Meunier, qui, en qualité d'étrangers, ne peuvent pas tre jugés moralement, aussi sévèrement que des Français. Mais leur complicité ne lui en est pas moins évidente. Pour Geisenheimer elle apparait dans la majoration des factures, notamment une de 82,000 fr., qui fut payée à la préfecture avec le chiffre de 103 fr. Pour Mme Meunier-Dubois, elle lui apparait dans la délivrance de série de factures à son neveu, factures de chass-pots, dont deux sont entièrement rédigées de la main de Fontaine, factures enfin se montant ensemble à 76,348 actures enfin se montant ensemble à 76,548

C'était du moins la situation jusqu'au Gétait du moins la situation jusqu'au jour où l'on demanda des explications, en juillet 1871. Mais alors survint l'affaire des 41,900 fr., de ces 41,000 fr. dont j'ai déjà parlé et qui étaient le produit d'une restituion faite sur l'ordre de M. Baron à MM. for faite sur l'ordre de M. Baron à MM. Guffroy et Fontaine-Delannoy, 41,000 fr. qui furent en effet restistiés, mais qui ne rentrèrent pas à la préfecture.

Sur la demande de M.Fontaine-Delannoy,

Sur la demande de M. Fontaine-Delannoy, Mine Meunier-Dubois signe immédiatement deux factures de cette somme. Et le 23 soût on voit ces factures figurer dans le compte qu'elle envoya au préfet du Nord. Mais voilà que l'ontaine est arrêté, Mme Meunier prend peur et prétend aussitôt s'être trompée de quelques chassepots sur la facture de décembre; entin, au juge d'instruction, elle va jusqu'à déclarer n'avoir rien livré en décembre.

tion, elle va jusqu'a declarer havoir rien inverse en décembre.

J'arrive, messieurs, à l'inculpation d'un homme qui fut un personnage important à la préfecture du Nord. Certes, ce ne fut pas sans hésitation ni sans nous entourer de nombreux conseils que nous sommes arrivés à appeler sur les bancs de la prévention M. Baron. C'est la Chambre des accusations un l'a renversé devant vous et elle a qu'à gui l'a reuvoyé devant vous, et elle a eu à étudier toutes les pièces de l'instruction et, agissant avec le même soin, elle a, dans le même temps, jugé qu'il fallait renvoyer de plainte un autre fonctionnaire, le sieur Willems. Je crois devoir rappeler ce fait.

Les actes matériels de complicité reprochés à M. Baron se résument ainsi : Il y a un cer-tain nombre de marchés, représentant 688,000 tain nombre de marchés, représentant 688,000 francs, passés directement par M. Baron, avec Jowa. MM. Guffroy et l'ontaine touchaient des commissions par derrière qui sesont montées en somme à 100,000 francs. Notemment, un dernier marché de chassepots fut passé par télégramme de Baron à Jowa. Il s'agissait de 115,000 fr. Le lendemain survint la nouvelle de la capitulation de Paris.

Le paiement de 115,000 fr. avait été fait par chème sur Bruyelles à 13 jours. On any cheme sur Bruyelles à 13 jours. On any

Le paiement de 115,000 fr. avait été fait par chèque sur Bruxelles, à 15 jours. On annula la chèque. On paya comptant à la préfecture, et sur ces 115,000 fr, Guffroy toucha 15,000 fr. de commission.

Or, il n'y avait aucun danger que le chèque ne fut pas payé à Bruxelles 15 jours après; le banquier helge avait, nous l'avons su, provision suffisante. C'était pour faciliter le paiement de la commission que le paiement de la fourniture fut immédiat.

D'autre part les dénonciations de M. Brewer prouveat encore cette complicité.

er prouveat encore cette complicité.

M. Brewer cherche à voir M. Baron, il n'est pas reçu; il fait des offres directes de chassepot à 100 fr., disant bien que ce sout ces fusils qui sont vendus au département moyennant 118 fr. L'agent de Brewer voit M. Baron qui ré-

pond à Brewer par une lettre qui, chose sin-gulière, fut saisie chez l'ontaine-Delannoy, et dans laquelle M. Baron repousse les dé-nonciations et déclare qu'avant de condamner ses anis, il veut des preuves des faits al-légués. Et l'on a trouvé également une lettre de Fontaine qui s'applaudit que M. Barou ait ainsi répondu de la bonne façon.

Vient alors l'incident Willems, qui est menacé d'un duel par l'ontaine, s'il ne re-tracte pas certaines allégations, de nature à jeter des doutes sur l'honorabilité de ses jeter des doutes sur l'honorabilité de ses opérations et qui reconnaît que dans les achats faits par les délégués avec lui, ceuxei ont agi avec la plus grande délicatesse.
I'ontaine renouvelle cette so: tie contre Brewer, mais là il, est mis à la porte.
Eh bien, les dénonciations de la majoration des factures n'amènent M. Baron qu'à prendre les facturés en paquet, et à délivrer décharges aux délégués. Je dis que s'il a délivre ces décharges en connaissances de

délivré ces décharges en connaissances de cause, je dis que c'est un abus de confiance caractérisé.

Sur ces dénonciations, il devait s'informer auprès du consul de France à Liége, auprè des officiers d'artillerie chargés des centro

les. Il ne l'a pas fait.
M. le procureur de la République donne lecture de lettres écrites pendant l'instruc-

Tels sont les éléments, continue-t-il, qui établissent la complicité de M. Baron Quant à son mobile, nous allons le rechercher. Devant les dénonciations quotidiennes

qu'il recevait... M. BARON. — Jamais on n'a dénoncé, M.

le procureur, jamais on n'a dénoncé! LE PRÉSIDENT.— Vous aurez la parole plus

tard.

M. LE PROCUREUR. — Je comprends ce qu'il y a de pénible dans votre situation, mais faissez-moi dire ce qui est à votre charge afin que vous le sachiez.

Il donne lecture de leitres signalant le mauvais état des vareuses, des souliers.

Eh bien, j'y vois ce mobile : ne pas, par des informations, atteindre des amis.

C'est là le premier mobile apparent.

M. BARON. — C'est honteux!

M. LE PROCUREUR. — Devant les dénonciations de Brewer, devant les commissions remises à Guffroy et Fontaine, depuis le 29 novembre, il est impossible de ne pas voir derrière Guffroy et Fontaine une troisième personne. Cette troisième personne est M. Baron.

M. BARON. — C'est une imputation énor-me, M. le président. LE PRÉSIDENT. — Vous répondrez plus tard, écoutez d'abord.

M. le procureur arrive à parler de l'état des fusils livrés par les inculpés. Des fusils étaient vermoulus, des caisses contenaient des fusils de toute longueurs, de tous calibres. Un lot de 20,000 fusils était destiné à la colte d'Africa.

Un lot de 20,000 fusits était destiné à la côte d'Afrique.

M. le procureur lit des lettres à l'appui de ces faits et revient sur les détournements commis par les délégués.

A 3 heures, l'interruption de l'audience.

A la reprise, M° NICOLET demande à ce que les témoins n'entendent pas l'exposé des faits. Nous voudrions, dit-il, que les témoins et le public n'entendent pas uou plus un semblable exposé sous l'impression duquel on peut rester huit jours.

M. LE PRÉSIDENT. — La présence du public et des témoins et l'égale; d'ailleurs, ni nous, ni le public ne jugeons d'après l'exposé.

posé.

L'incident est clos.

M. LE PROCUREUR. — MM. Guffrey et
Fontaine ont reçu en total de la préfecture la
somme de 3,219,615 fr. 90 c.

somme de 3,219,615 fr. 90 c.
Or, d'aussi énormes opérations, dans les conditions où se trouvaient les délégués à la préfecture, sont profondément regrettables.
L'instruction constate que M. Guffroy, quoique n'ayant aucune fonction officielle à la préfecture, y avait une certaine autorité, il était l'ami de MM. Testelin et Pierre Le-

grand, il ouvrait les commissions qui y étaient adressées et pouvait ainsi savoir d'a-vance à quel prix soumissionner. Contre Guffroy il y a, sur la plainte du ministre de l'intérieur, poursuite pour fraude, sur les fournitures de ceintures de flanelle,

sur les lournitures de ceintures de flanelle, de varieuses et de chaussettes, de souliers. M. le procureur de la République relève tous les faits relatifs à ces fraudes, sur la qualité et sur la quantité des marchandises livrées.

livrées.
Pour les souliers, dit-il, il y avait 26,000
mobilisés, et le département a acheté 1,000,000
de francs de souliers, soit 40 par homme. Le
tout, il est vrai, n'a pas été livré.

De plus, ces souliers ne valaient rien. Un milier ont été estimés 3 francs la paire.

Nous aurons, au cours des débats, à rechercher quelle part de responsabilité incombe à MM. Guffroy et Delannoy, mais sur les fournitures faites par la société Guffroy et Vanlaton, on est de suite édifié. 131,178 francs de soulies refués par l'administration. francs de souliers refusés par l'administration de la guerre, ont été reçus néanmoins et sout encore actuellement à la nouvelle préfecture. M. Barot a délivyé sans hésitation les man-

dals de paiement.

J'arrive à une dernière fraude.

MM. Guffroy et Delannoy demandèrent au directeur des douanes de laisser passer les caisses d'armes. Le directeur refusa. M. Barou leur livra un laisser-passer pour des caisses d'armes et ils firent passer ainsi pendant dérembre et janvier dans des caisses a dant décembre et janvier dans des caisses fusils des souliers et des fusils. Mais le 2 février, une saisie fut faite en dépit du laisser-passer. C'est alors que le fait fut cons-

Tel est l'ensemble de la prévention, lon-

guement peut-ère, mais aussi rapidement exposé que possible: Votre sentence, Messieurs, arrètera toutes les clameurs qui n'ont cessé d'accompagner, sans pouvoir les arrèter, les recherches de la

Justice.

Le tribunal passe à l'audition des témoins.

PRÉMICE TÉMOIS.

Ilenri Bas, d'Armentières, chef de bataillon, puis colonel de la garde mobilisée, entretient le tribunal de fusils reçus en octobre
du maire d'Armentières et de tous calibres.

— Les chassepots étaient en bon état, mais
il n'y en avait que pour un bataillon, celui
d'Armentières, et les autres bataillons avaient
de armes à pregussion et beaucoup d'homdes armes à percussion et beaucoup d'hom-mes à Pont-Noyelles ne pouvaient faire par-

tir leurs fusils. Une partie de ces armes avait été destinée à Seclin, et une autre partie à Lille, vers 3 nov mbre. Le témoin n'a adressé aucune réclamation

à la préfecture.

a la prelecture.

M. LE PROGUREUR DE LA RÉPUBLIQUE lit un rapport fait par M. Bas constatant les misères subies par les soldats à cause de la mauvaise qualité des chaussures et vète-

Le témoin déclare que ces fournitures ont Le témoin déclare que ces fournitures ont été livrées en octobre, mais il ne peut affirmer si les mauvaises vareuses livrées étaient ou non doublées.

Sur l'interpellation de l'avocat de l'Etat et de la douane, le témoin déclare qu'avec trois autres colonels il a écrit une lettre de plante.

au général Robin, et que cette lettre a été publiée à l'époque.

2º TÉMOIN.

Auguste Duret, 31 ans, à Houplines, commandant du bataillon de Seclin.

Le témoir a reçu 180 fusils directement d'Anvers, dont les batteries et les bois étaient déplorables. Les pantalons foarnis duraient à peine quelques jours, les vareuses sans doublure était généralement mauvaises et les chaussures aussi. Ces diverses fournitures étaient adressées de Lille vers le 13 décembre.

Le témoin a recurrer

Le témoin a reçu un certain nombre de ceintures de flanelle avec cordons pour les retenir, qui étaient assez bonnes; le témoin ne peut affirmer si elles avaient des boutons et des bretelles, il n'a pas reçu de plaintes de ses hommes à ce sujet.

Les vêtements étaient très mal cousse. On

présente au témoin une paire de souliers qui n'est pas semblable à celles qui lui ont été fournies. Il pense que les vareuses fournies sont semblables à celles qu'on lui pré-sente et qui proviennent de Fontaine-Oelannoy.

Adolphe Moussol donne quelques expli-cations sur la défectuosité des fusils; il re-counait une des caisses déposées dans le pré-

toire comme pièce de conviction, Il ne sait rien des habillements, mais constate les

Delacourt, Jean-Louis, déclare que le bataillon de Seclin a recu des armes le 1e ct le
21 novembre, dans de longues caisses. Les
fusils avaient des garnitures jaunes, d'autres
des garnitures blanches; ils étaient de toute grandeur; les crosses étaient mauvaises et
généraleumet se composaient de vieux canous montés sur des hois neufs.

Il a entendu peu de plaintes pour les vètements, mais beaucoup pour les chaussures
qui ne résistaient que quelques jours. La
mairie de Seelin a été obligée de faire confectionner 280 paires de chaussures par un TÉMOIN

fectionner 280 paires de Chaussures par un cordonnier de Seclin au prix de 40 francs 75 cent.

Marquant, 32 ans, capitaine de mobilisés, à Seclin, constate la diversité des fusils, la mauvaise qualité des pantalons et des chaussures, ces dernières ont été livrées au témoin, à la Préfecture même de Lille, il a reçu, fin novembre, le même jour; des vareuses sans cartouchières.

fin novembre, le p sans cartouchières. 6° TÉMOIN Dangreaux, capitaine de mobilisés, constate

Dangreaux, capitaine de mobilisés, constate que la plus grande quantité des fusils étaient mauvais, il les a reçus à Valenciennes, vers le 18 novembre, certaines bayonnettes ne s'adaptaient pas aux fusils.

Le 10° des tuniques et des pantalons étaient mauvais et semblaient confectionnés en drap brûlé. — Les soulliers étaient mauvais. — Les ceintures de flanelle étaient bonnes.

7º TÉMOIN

Jouter, à Valenciennes, capitaine de mobilisés entre dans les explications sur l'armement, le vétement et la chaussure, qui n'apprennent rien de nouveau.

8° TÉMOIN

Marcarey, Henrí, 32 ans, à Denain, commandant de mobilisés, déclare que les fusils étaient très défectueux; les uns manquaient de chiens, d'autres ne pouvaient être armés. C'étaient d'anciens fusils à siler modifiés. Ces armes avaient été envoyées de Lille à la Ces armes avaient été envoyées de Lille à la

Ces armes avaient été envoyées de Lille à la sous-préfecture de Valenciennes. Les chaussures venaient également de la préfecture de Lille, vers le 5 décembre, et une partie des hommes avaient perdu les talons de leurs chaussures après la première étape.

Le témoin a eu plus à se plaindre des pantalons que des truiques, qui provenaient de la préfecture de Lille, vers le 15 décembre. Le témoin a fait confectionner des pantalons et tuniques par des tailleurs de Denain, et il n'en a pas été beaucoup plus satisfait.

Couteaux, 28 ans, capitaine adjudant-ma-

9° rémoin
Couteaux, 25 ans, capitaine adjudant-major d'un batathen de mobilisés, constate que
les fusils d'stribués y rs le 6 décembre
étaient très défectueux, il a fallu les changer
après le premier combat, il ignore la prove-

vêtements distribués à Douai et à Lille étaient assez bons. Les ceintures flanelle rouge avaient des cordons.

10° TÉMOIN César Crapez, à Englefontaine, officier de Casar Crapez, a Engierontaine, onicier de mobilicés, constate, commune les précédents témoins, la mauyaise qualité des armes et des vêtements sans pouvoir indiquer la provenance. Les ceintures de flanelle étaient bonnes; les hommes ne s'en plaignirent

11° TEMOIN Variscotte, officier de mobilisés à Mer-ville, a recu de mauvaises armes, mais les vètements, ayant été confectionnés dans le pays, étaient bons:

vètements, ayant été confectionnés dans le pays, étaïent bons:

Les hommes seuls qui ont rejoint le bataillon plus tard ont eu des tuniques de différentes qualités et des chaussures de différents modèles.

La qualité laissait généralement à désirer.

12º Tèxioin.

Houvenagh, à Hazebrouck, officier de mobilisés, n'a assisté à aucun engagement, ses hommes étaient si mal armés que plusieurs attachaient les chiens des fusils avec des ficelles de peur de les perdre, Les vètements distribués à Lille et à Hazebrouck ne valaient rien, mais ceux reçus à Douai étaient de bonne qualité.—Les chaussures avaient des semelles de papieu, le l'înge était bon.

Eugène Vallée, Félix Bart, Oscar Warein, Jean-Baptiste Broutin, César Mulle, Louis Loiseau, Eugène L'roy, Léon Fraser, officiers de mobilisés, constatent que les armes, les vètements, les chaussures, étaient de mauvaise qualité.

Les défenseurs font observer au avecun des

Les défenseurs font observer qu'aucun des témoins entendus ne peut affirmer que les mauvaises fournitures qu'il a reçues provien-nent des fournisseurs poursuivis. L'audience est levée à six heures un quart

et renvoyée à demain onze heures.

## ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Jules Brame, député du Nord, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur, Une brochure venimeuse, signée du directeur des travaux municipaux de la ville de Boubaix, vient de me tomber sous les yeux ; les allusions y sont trop transparentes pour que chacun ne puisse

me reconnaître, Je veux en faire justice en peu de mots. Je veux être également le premier à signaler cette brochure au public, afin qu'il sache à quels actes odieux les hornètes gens sont exposés sous le régime où nous vivons.

A quelle excitation a obéi son auteur? Est-ce à ses frais, à ceux de l'Internatio-nale ou au compte des travaux municipaux de Roubaix, qu'il a fait imprimer et répandre cette brochure? Je n'ai pas à l'examiner, mais je proteste avec indignation contre les calomnies qu'elle renfer-

Jamais, je n'ai fait une démarche, dit un mol, pour que la ligne de Tourcoing à Somain passât par l'Hempempont; je donne à cet égard au directeur des travaux municipaux le démenti le plus for-

S'il lui convient d'ailleurs de demander S'il lui convient d'ailleurs de demander l'exécution de son propre tracé, il peut être convaincu que je n'y contredirai pas, à condition que la ligne desserve Halluin, Tourcoing, Wattrelos, Roubaix, Lannoy et Cysoing, puis ensuite le plus de localités possible, de façon à ce que chacune d'ellus puisse bénéficier des avantages

que procure une voie ferrée. , Il abuse encore de la vérité lorsqu'il prétend que la concession a été donnée sous le dernier ministère de l'Empire je lui donne de nouveau à ce sujet le dé-menti le plus formel: cette concession remonte à PRES DE QUATRE ANS.

Ceci me rappelle le célèbre Rabagas ! Notre adversaire a-t-il des propriétés

dans le pays?

Si une voie ferrée les traverse, il faut prétendre qu'il cherche à leur donner plus de valeur. Si,au contraire, elle ne les traverse pas,

il faut assurer qu'il en a sollicité l'éloi-gnement pour ne pas les déprécier.

Je n'ajoute plus rien.— Depuis quinze ans, je défends les intérêts de la ville de Roubaix avec désintéressement. Chacun sait à quoi s'en tenir sur mon compte et l'on n'ignore pas que ma seule pense en m'occupant de ce chemin de ser,a été de doter le pays d'une nouvelle source de richesse

Veuillez, je vous prie, Monsieur le rédacteur, agréer l'expression de ma con-sidération la plus distinguée. Jules Brame.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira après-demain.

L'administration municipale de la ville de Roubaix invite tous les propriétaires qui prennent intérêt au tracé du chemin de fer de Somain à Roubaixet Tourcoing, et aussi à l'emplacement de la gare de cette ligne sur le territoire de Roubaix, à yeuir donner leur avis jeudi prochain, 4 heures, à la mairie (salon blanc)

Nous apprenons, avec regret, la mort de M. Gabriel Descat, l'un des cheis de la maison Descat frères. Nos concitoyens s'associeront à la douleur d'une famille justement honorée et qui a rendu à no-tre ville, et à son industrie d'éminents

M. Gabriel Descat avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, lors de l'Exposition universelle de 1867.

M. le ministre des finances a décidé que les caisses publiques continueront à recevoir jusqu'à nouvel ordre, les bons, d'émission de la ville de Lille. Le public ne doit donc avoir sucune

hésitation à les accepter. Il importe que l'on sache, d'ailleurs que la ville remboursera à toute époque, quelque éloignée qu'elle soit, ces bons de circulation, créés dans l'intèret du commerco.

M. Emile Desmarets, avocat, propriétaire à Douai,a été élu conseiller d'ar-rondissement pour le canton nord de cette ville. M. Emile Desmarets a obtenu 1296 voix et son concurrent, M. 1e docteur Mangin, en a obtenu 885.

Notre collaborateur chargé des comptes-rendus musicaux, n'ayant pu assister au concert offert, dimanche dernier, par la Grande-Harmonie, dans les jardins de M. Achille Wibaux, nous sommes obligés de nous bornerà quelques lignes d'ap préciation.

Le grand succès de cette fête musicale a été pour M. Boulcourt, notre éminent cornettiste, qui a enlevé avec une facilité et un brio extraordinaire un air varié pour piston.

La fantaisie sur Gemma di Vergy a paru assez pale à côté des morceaux sur les Huguenots, et sur Zampa. Gemma di Vergy est, du reste, une œuvre de se-conde ordre de Donizetti; on y retrouve la mélodie facile et le brillant de la musique italienne, mais on doit y déplorer la banalité et la redondance. Tandis que dans les œuvres grandioses de Meyer-beer et d'Hérold, on sent la griffe du lion et l'inspiration y est toujours mar-quée au coin du génie. Des applaudisse-nients unanimes ont accueilli l'exécution de ces pages inspirées que l'on entend toujours avec plaisir.

Nous avons pu apprécier de nouveau le talent remarquable de M. Victor Delannoy, à l'auditoire de sa Troisième Juverture; c'est de la bonne et sérieuse composition, qui prouve des études ap-profondies, et qui révèle un talent élevé et original.

Grande-Harmonie n'a rien perdu de son élan et de sa perfection, et nous sommes heureux de lui adresser nos meilleures félicitations. Les Roubaisiens sout fiers, et à bon droit, de leur musique municipale : Puisse-t-elle continuer à progresser et à conquérir de glorieux lauriers dans de prochains concours.

Voici le programme des morceaux que la fansare exécutera demain jeudi, sur la Grande-Place.

1º Allegro militaire. 2º La Bohémierne, ouver-2º La Bonemierae, ture par 3º La Neige, air varié pour piston P. D. par 4º Hommage à Schiller, grand marche par 5º Rossignoi, Polka. BALFE ARBAN PANNE

Lundi dernier, un ouvrier, Jean-Baptiste H..., homme de peine, agé de 54 aus, domicilié rue de Mouveaux, a tenté de se suicider.

Le matin, il avait été à Lille acheter un pistolet à deux coups, et revenu chez lui, il se préparait à se donner la mort, quand l'intervention des voisins et de la police l'a empêché de mettre son triste projet à exécution.

Projet à exécution.

Quand on a pénetré chez lui, il avait en mains les balles et le pistolet,

On rapporte que H... a éprouvé de violents chagrins dans ces dernièrs

temps.

Procès-verbal a été dressé à la charge de Louis Boomans, fileur, âgé de ans, pour outrage public à la pudeur.

Couronnée Lequin, servante agée de 24 ans, a été mise en état d'arrectation pour vol d'une somme de 35 fr. au préjudice de ses patrons.

Un malheureux accident est arrivé Un homme d'équipe pris entre deux tampons a été grièvement blessé et a expiré quelques heures plus tard.

Il laisse une veuve et plusieurs enfants

A Tourcoing encore, un maçon occupé à travailler à une maison en construc-tion, est tombé d'un échafaudage et a été tué sur le coup.

CONVOI FUNEBRE Les amis et CAMPS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FLORE MILLES CAMPS, épouse de Monsieur CHARLES CARPENTIER, marchand de levure, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de vouloir bien assister aux convoi et service solenbien assister aux convoi et service solen-nels qui auront lieu vendredis 28 courant, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Daine, sa paroisse. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de fer, 92.

## Commerce

Havre, 28 juin.
(Dépèche de MM. Kablé, Bœswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)
Ventes 500 b., marché calme prix

Liverpool, 26 juin. (Dépèche de MM. Kablé, Boswillwald et représentés par M. Bulteau-Desbonnet.) Ventes 10,000 b. ou plus, hausse 1/8.

HAVRE. — Mardi 25 juin 1872. — Notre marché, toujours sous l'impression des froids avis de Liverpool, reste très-languissant. Tous n'avons qu'une très-petite demande pour disponible, sans changement marquant dans les prix.

Aucune affaire à livrer par navire.

A terme, on a cétté novembre-décembre en Louisiane, d'abord à 127 50, puis à 127. Parcontre, vu sa position spéciale, on tient le mois courant jusqu'à 137 fr. Les mois suivants sont tenus 135, sans acheteurs au-dessus de 131 fr.

Liverpool ne se réveille pas; il vient encore aujourd'hui avec 8,000 b., marché languissant, mais sans nouveau changement.

Nous cotons

Très ord. Louisiane

Nous cotons
Très ord. Louisiane
Low Midd. Louisiane en mer
dito en charge
Ordinaire Fernambourg
Bon ordinaire Oomra
New Oomra, en charge et en mer
Bon ordin. Tinnivelly
Ordinaire Gocanadah
Bon ordinaire Bengale

LAINES. -- (Circulaire de MM. Auguste Asselin et L. Blais, courtiers.)

LAINES. — (Circulaire de MM. Auguste Asselia et L. Blais, courtiers.)

Havre le 21 juin 1872.

Importations depuis le 5 corrant, 8,064 b. laine, et 35 b. peaux de mouton.

Débouchés depuis le 5 courant, 548 b. laine, 11 b. peaux de mouton et 13 b. peaux d'agneau. Stock ce jour : 20.842 b. Buenos-Ayres, 7,572 b. Monte-Video, 2,020 b. Espagne, 944 b Chili, 329 b. Levant 080 b. Rio-Grande; 12 b. Pérrou, 11 b. Russie; sur ces quantités, il y a environ 1,000 b. Buenos-Ayres, ensemble 31.940 b., dont 19.842 b. Buenos-Ayres, 7,172 b Monte-Video, 2,020 b. Espagne, 944 b Chili, 329 b. Levant 080 b. Rio-Grande; 12 b. Pérrou, 14 b. Russie; sur ces quantités, il y a environ 1,000 b. Buenos-Ayres, en seconde main, et 400 b. Monte-Video dito. Stocks, 4,931 b. laine à pareille époque 1871.

LAINES. — La demande a été presque nulle peadant cette quinzaine. — Les ventes de gré à gré s'élèvent à 137 b. seulement, le complément des débouchés se compose d'expéditions directes et de ventes aux enchères pour cause d'avare. La mévente des produits fabriqués par suite du retard de la belle saison, la position défavorable des peigneurs écoulant difficilement leurs produits même avec de grandes pertes, sont les principales causes de la réserve des acheteus, quoique les prix actuels ne soient plus exagérès: — L'accumulation des stocks sur les marchés d'importation et le produit de la tonte qui se fait actuellement en Europe devront peser encore sur l'article, et il est à craindre que la baisse continue jusqu'à ce que la fabrique, retrouvant un débouché plus facile et plus avantageux de ses produits, revienne plus franchement aux achats.

Middling 26 1/4. Change sur France 4 63 3/4. — Or 113 1/4.—Low-middling à New-Orléans 147 fr. 50. — Recettes 3 jours 3,000 b. Expéditions pour Angleerre rien. France rie — Stock 152,000 b. rien. Continent rien.

Marché calme, avec des transactions limitées. Les prix sont en faveur des acheteurs sans pression pour vendre.

Ventes 8,000 b., dont 6,000 b. pour la filature, marché languissant. Orléans livraison août pas au-dessous de low middling 11 5/8. Oomra 8 1/8 à 8 1/4. Le reste sans changement.